



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit lyonnais

Question écrite n° 21834

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet de la situation délicate des salariés au Crédit lyonnais. En effet, près de 200 salariés sont actuellement en congé de conversion et des lettres de licenciements ont déjà été adressées. Par ailleurs, des milliers de salariés ont dû se déplacer, parfois de plusieurs centaines de kilomètres, afin de garder leur emploi. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement en ce qui concerne la protection de l'emploi des salariés du Crédit lyonnais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21834

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6356